

**Assemblée générale**

Distr. générale  
30 avril 2012  
Français  
Original: anglais

---

**Commission des Nations Unies  
pour le droit commercial international**  
**Quarante-cinquième session**  
New York, 25 juin-6 juillet 2012

**Activités de coordination****Note du Secrétariat**

## Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction . . . . .	1-3	2
II. Activités de coordination . . . . .	4-21	2
A. Institut international pour l'unification du droit privé (Unidroit) et Conférence de La Haye de droit international privé . . . . .	4-7	2
B. Autres organisations . . . . .	8-21	4



## I. Introduction

1. Dans sa résolution 34/142 du 17 décembre 1979, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de saisir la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international d'un rapport sur les activités juridiques des organisations internationales dans le domaine du droit commercial international, ainsi que de recommandations sur les mesures que devrait prendre la Commission pour s'acquitter de son mandat de coordination des activités des autres organisations dans ce domaine.

2. Dans sa résolution 36/32 du 13 novembre 1981, l'Assemblée générale a souscrit aux diverses méthodes suggérées par la Commission pour renforcer son rôle de coordination dans le domaine du droit commercial international<sup>1</sup>. Cette dernière a notamment proposé que soient présentés, en plus d'un rapport général sur les activités des organisations internationales, des rapports sur des domaines particuliers où il serait question du travail déjà entrepris et des secteurs qui n'avaient pas encore fait l'objet de mesures d'unification, mais où un effort dans ce sens semblait s'imposer<sup>2</sup>.

3. Le présent rapport, établi en application de la résolution 34/142 et conformément au mandat de la CNUDCI<sup>3</sup>, donne des informations sur les activités d'autres organisations internationales œuvrant dans le domaine du droit commercial international, auxquelles le Secrétariat de la CNUDCI a participé, en particulier des groupes de travail, des groupes d'experts et des réunions plénières. L'objet de cette participation était de coordonner les activités menées par ces différentes organisations, d'échanger des informations et des connaissances, et d'éviter que les travaux et les produits en découlant ne fassent double emploi.

## II. Activités de coordination

### A. Institut international pour l'unification du droit privé (Unidroit) et Conférence de La Haye de droit international privé

#### 1. Institut international pour l'unification du droit privé (Unidroit)

4. Le Secrétariat a participé à un colloque sur "la promotion de l'investissement pour la production agricole: aspects de droit privé", organisé par Unidroit (Rome, 8-10 novembre 2011). Le Colloque s'est articulé autour des trois domaines suivants: les investissements dans les terres agricoles, l'agriculture commerciale pour les petits exploitants, ainsi que la mobilisation de capitaux et le financement de matériel pour la production agricole. Plus de 30 experts de haut niveau et venus d'horizons différents, notamment d'organisations multilatérales, ont présenté des rapports et participé aux discussions, en présence de représentants d'États membres d'Unidroit et d'experts indépendants. L'objet de la participation du Secrétariat était d'étudier, avec Unidroit, les activités qui pourraient être menées à l'avenir dans le domaine de

---

<sup>1</sup> *Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-sixième session, Supplément n° 17 (A/36/17)*, par. 93 à 101.

<sup>2</sup> *Ibid.*, par. 100.

<sup>3</sup> Voir résolution 2205 (XXI) de l'Assemblée générale, sect. II, par. 8.

l'investissement étranger dans les terres et la production agricoles pour recenser les problèmes juridiques qui se posent notamment en matière de normes et règles de concession foncière, en s'appuyant sur les dispositions du Guide législatif de la CNUDCI sur les projets d'infrastructure à financement privé (2000).

## **2. Conférence de La Haye de droit international privé**

5. Le Secrétariat a participé aux réunions suivantes de la Conférence de La Haye de droit international privé (Conférence de La Haye):

a) La Conférence intitulée "Accès au droit étranger en matière civile et commerciale" (Bruxelles, 15-17 février 2012) organisée conjointement par la Conférence de La Haye et la Commission européenne. Cette conférence a réuni des juristes, des juges, des universitaires, des représentants d'États, ainsi que des représentants d'organisations internationales et intergouvernementales confrontés au problème de l'accès au droit étranger en matière civile et commerciale. L'objectif de la conférence était d'examiner les moyens de faciliter à l'avenir l'accès au droit étranger en matière civile et commerciale à l'échelle mondiale;

b) La réunion du Conseil sur les affaires générales et la politique de la Conférence (La Haye (Pays-Bas), 17-20 avril 2012), à laquelle le Secrétariat a assisté en qualité d'observateur.

## **3. Activités conjointes avec Unidroit et la Conférence de La Haye**

6. Le Secrétariat a organisé la réunion annuelle de coordination avec Unidroit et la Conférence de La Haye, au cours de laquelle ont été examinés les travaux menés actuellement par les trois organisations et les domaines de coopération possibles (Vienne, 4 mai 2011). La réunion ayant eu lieu à Vienne, des fonctionnaires du Secrétariat ont eu la possibilité d'y assister et de fournir aux représentants d'Unidroit et de la Conférence de La Haye un compte rendu exhaustif de leurs activités en cours.

7. À sa quarante-quatrième session, en 2011, la Commission a examiné et approuvé une note du Secrétariat intitulée "Comparaison et analyse des principaux éléments des instruments internationaux relatifs aux opérations garanties" (A/CN.9/720). Cette note comporte en annexe un document, établi conjointement par les trois organisations, qui explique le lien entre les textes sur les sûretés qu'elles ont élaborés. À cette session, la Commission a demandé qu'il soit assuré à ce document la diffusion la plus large possible, notamment en tant que publication des Nations Unies, en reconnaissant comme il se doit la contribution du Bureau permanent de la Conférence de La Haye et du secrétariat d'Unidroit<sup>4</sup>. Cette publication devrait paraître d'ici l'été 2012.

## **B. Autres organisations**

8. Le Secrétariat a mené d'autres activités de coordination avec diverses organisations internationales. Il a, par exemple, présenté des commentaires sur les

---

<sup>4</sup> Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, quarante-quatrième session, Supplément n° 17 (A/66/17)*, par. 283.

documents élaborés par ces organisations et participé à diverses réunions et conférences en vue de présenter le travail de la CNUDCI ou le point de vue de la Commission sur les questions en jeu.

## 1. Thèmes divers

9. Le Secrétariat continue de prendre une part active aux travaux du Groupement interinstitutions concernant le commerce et la capacité de production<sup>5</sup>. Depuis la présentation de la dernière note du Secrétariat, le Groupement a tenu plusieurs réunions au cours desquelles les participants ont examiné les moyens de faire mieux connaître le Groupement et l'importance que revêtent le commerce et la productivité dans le processus de développement. Le Secrétariat a pris une part active à la préparation de la manifestation parallèle intitulée "Développement de la capacité productive et du commerce: la clef d'une croissance durable et solidaire" (Istanbul (Turquie), 9 mai 2011), organisée par le Groupement à l'occasion de la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés (PMA-IV, Istanbul (Turquie), 9-13 mai 2011). Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et de hauts représentants de sept organisations ou organismes des Nations Unies, y compris du Secrétariat, ont prononcé des allocutions au cours de cette manifestation spéciale. Les membres du Groupement ont présenté une note de synthèse conjointe, dans laquelle ils décrivaient les objectifs du Groupement et appelaient à accorder davantage d'attention et de soutien aux questions liées au commerce et à la productivité dans les programmes et projets de coopération pour le développement. Le Secrétariat a également pris part à une autre manifestation spéciale à Doha, le 21 avril 2012, organisée par le Groupement dans le cadre de la Conférence CNUCED XIII. Lors de cette manifestation, présidée par le Vice-Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, le Secrétariat a prononcé une allocution sur le thème de la Conférence ("Mondialisation et développement: Vers des trajectoires de développement durable et équitable") du point de vue de la CNUDCI.

10. En sa qualité de membre du Groupement, le Secrétariat a participé à la négociation du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) pour la République de Moldova. Le PNUAD exprime la réponse collective du système des Nations Unies aux priorités des pays en matière de développement, en coordonnant la contribution commune du système aux besoins et aux priorités des pays. Enfin, le Secrétariat a fait un bref discours, pour diffusion en différé sur Internet, lors de la séance d'information intitulée "Delivering Aid for Trade: the way forward" (Aide pour le commerce: perspectives), organisée par la CNUCED à Genève (Suisse), le 22 février 2012. La séance, ouverte aux nouveaux représentants à la CNUCED, à toutes les missions permanentes à Genève, aux ONG, à la presse et aux membres du personnel, avait pour objet de présenter des informations sur le Groupement, notamment sur les objectifs qu'il poursuit et les travaux qu'il mène.

11. Le Secrétariat a participé à la réunion annuelle du Comité consultatif du Département d'État des États-Unis sur le droit international privé (Washington, 22 et 23 septembre 2011), au cours de laquelle il a pu donner aux participants des renseignements actualisés sur l'état des travaux de la CNUDCI.

---

<sup>5</sup> Voir A/CN.9/725.

## 2. Passation de marchés

12. Le Secrétariat est membre d'un groupe de travail des banques multilatérales de développement (BMD) sur la passation de marchés par voie électronique, qui a travaillé à l'élaboration d'une version actualisée d'un manuel sur la passation électronique (Handbook on e-Government Procurement), dont la publication est prévue pour avril 2012 et qui suit l'approche présentée dans la Loi type de la CNUDCI sur la passation des marchés publics (2011). La participation au groupe de travail implique également d'assister à ses réunions trimestrielles par vidéoconférence, au cours desquelles des questions d'ordre stratégique, opérationnel et technique sont abordées. Le groupe tient tous les deux ans une conférence sur la passation des marchés publics par voie électronique, qui est organisée à chaque fois par un membre différent des BMD et dont l'objectif est de servir de cadre pour partager des expériences et examiner des normes communes en vue de développer et de mettre en œuvre la passation par voie électronique. Le Secrétariat est intervenu lors de la dernière conférence (Jimabaran (Indonésie), 22-24 novembre 2011), à laquelle ont pris part plus de 100 personnes, dont des hauts représentants d'États, ainsi que des représentants d'institutions multilatérales et bilatérales de développement, d'organisations de la société civile et du secteur privé<sup>6</sup>.

13. Le Secrétariat a participé à des consultations tenues par la Commission économique pour l'Europe (CEE) sur les partenariats entre secteur public et secteur privé, y compris à la troisième réunion de l'Équipe de spécialistes des partenariats public-privé, qui portait notamment sur l'examen d'une Mallette de formation de la CEE pour la promotion des PPP et de propositions pour un Centre international d'excellence de la CEE en matière de PPP et des centres régionaux spécialisés (Genève (Suisse), 18 et 19 avril 2011).

14. Le Secrétariat coordonne des activités avec l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (UNODC) en vue de soutenir les États dans leur mise en œuvre de l'article 9 de la Convention des Nations Unies contre la corruption, qui établit des normes relatives aux systèmes de passation des marchés publics. Cette collaboration prévoit également une étude de l'efficacité des stratégies actuelles, la recherche des meilleures pratiques et la fourniture de textes de la CNUDCI (Loi type de la CNUDCI sur la passation des marchés publics (2011) assortie du guide pour son incorporation dans le droit interne) en vue d'appuyer la mise en œuvre législative. Un groupe de travail de l'UNODC devrait commencer à tenir des réunions à ce sujet en septembre 2012.

15. Le Secrétariat a pris part aux consultations tenues sur les progrès accomplis dans l'application de la Recommandation de l'OCDE sur le renforcement de l'intégrité dans les marchés publics (2008) en vue de la présentation d'un rapport et de conclusions au Conseil de l'OCDE.

---

<sup>6</sup> Voir <http://beta.adb.org/news/events/asia-and-pacific-conference-electronic-government-procurement-e-gp>.

### 3. Règlement des litiges

16. Le Secrétariat a participé aux activités suivantes:

a) Dialogue de groupe d'experts de l'OCDE sur les accords internationaux d'investissement et le règlement des litiges entre investisseurs et États (Paris, 20 et 21 mars 2011) afin de déterminer si les travaux que l'OCDE pourrait entreprendre à l'avenir sur l'arbitrage en matière d'investissements concorderont avec les travaux que la CNUDCI mène sur ce sujet;

b) Conférence du Conseil international pour l'arbitrage commercial à l'occasion du cinquantième anniversaire de cette organisation, au cours de laquelle les participants ont débattu des évolutions futures possibles de l'arbitrage international (Genève (Suisse), 20 mai 2011);

c) Groupe consultatif d'experts de la Banque mondiale chargé d'élaborer un deuxième rapport annuel sur les investissements transfrontières ("Investing Across Borders"). Le Secrétariat a formulé des observations et des avis sur les indicateurs en matière de modes alternatifs de règlement des litiges, notamment sur des questions de mise en œuvre de la Loi type de la CNUDCI sur l'arbitrage commercial international et de la Convention des Nations Unies pour la reconnaissance et l'exécution des sentences arbitrales étrangères (la Convention de New York)<sup>7</sup>;

d) Session d'un groupe de travail sur le recours à la médiation pour le règlement de différends relatifs aux investissements, organisée conjointement par la CNUCED et l'Association internationale du barreau (Genève (Suisse), 19 mai 2011). L'objet de la réunion était de débattre de l'élaboration de règles (ou de directives) sur la médiation, sujet que la CNUDCI pourrait également envisager d'intégrer dans son futur programme de travail. Les informations échangées au cours de la réunion ont servi de base pour la présentation d'un document élaboré par la CNUCED sur ce thème à la quarante-quatrième session de la Commission en 2011<sup>8</sup>; et

e) Réunion organisée par l'Institut international pour l'arbitrage (IAI) (Paris, 20 et 21 avril 2012) afin de faire le point sur l'élaboration d'instruments internationaux relatifs aux questions qui, selon la CNUDCI, pourraient faire l'objet de travaux futurs dans le domaine de l'arbitrage.

### 4. Commerce électronique

17. Le Secrétariat a contribué activement aux activités régionales dans le domaine législatif, notamment en Amérique centrale et en Afrique, pour faire en sorte que les textes en découlant soient conformes aux normes législatives de la CNUDCI et à leurs principes sous-jacents.

18. Le Secrétariat a également mené les activités suivantes:

a) Formulation de commentaires sur le projet de recommandation 37 du Centre des Nations Unies pour la facilitation du commerce et les transactions

---

<sup>7</sup> Des informations sur cette initiative sont disponibles à l'adresse: <http://iab.worldbank.org>.

<sup>8</sup> Voir A/CN.9/734.

électroniques relative à l'interopérabilité des documents numériques signés (document ECE/TRADE/C/CEFACT/2010/14/Rev.1)<sup>9</sup>;

b) Contribution au contenu du projet de guide juridique pour la création de guichets uniques électroniques, publication dont le Réseau d'experts des Nations Unies pour le commerce sans papier en Asie-Pacifique (UN NExT) assure la promotion; et

c) Contribution aux travaux que mène actuellement la Direction générale Société de l'information et médias de la Commission européenne sur une future politique de l'Union européenne en matière d'identification, d'authentification et de signature électroniques (action 8 de la "stratégie numérique pour l'Europe").

## 5. Sûretés

19. La coordination avec les organisations concernées dont les travaux portent sur les sûretés a été poursuivie pour que les États reçoivent des orientations complètes et cohérentes dans le domaine du droit des opérations garanties.

20. En particulier, le Secrétariat a mené les activités suivantes:

a) Coordination avec l'American Bar Association (ABA), qui a donné lieu à une résolution, adoptée lors de la réunion annuelle de la Chambre des délégués de l'ABA<sup>10</sup>, à l'appui des efforts déployés par les instances nationales et internationales, dont la CNUDCI, afin de favoriser l'accroissement et l'harmonisation des échanges et du commerce internationaux ainsi que la création de systèmes fiables de prêts garantis dans les pays en développement, à travers une réforme de la législation commerciale et notamment du droit des opérations garanties<sup>11</sup>. Dans cette résolution, les délégués de l'ABA soutiennent également les efforts déployés par les instances internationales et multinationales, dont la CNUDCI, les banques de développement, et les organismes d'aide multilatérale et bilatérale pour encourager les pays en développement à adopter des dispositions législatives favorisant l'octroi de prêts garantis et pour apporter une assistance technique à ces pays;

b) Poursuite de la participation au réseau de praticiens en ligne sur les opérations garanties et les registres des sûretés de la Société financière internationale (SFI), qui permet de regrouper et d'examiner des informations utiles sur les opérations garanties et les registres des sûretés, d'échanger des informations actualisées sur les réformes à l'échelle internationale, et sur des projets et des événements interorganisations, et d'étudier les possibilités de collaboration entre institutions;

c) Coordination avec la Banque mondiale sur la réforme du droit des opérations garanties en République de Moldova dans le contexte plus général du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) dans ce pays;

<sup>9</sup> Voir A/CN.9/725, par. 15 a).

<sup>10</sup> La réunion des représentants de l'ABA s'est tenue le 9 août 2011 à Toronto (Canada) (le Secrétariat n'y était pas représenté).

<sup>11</sup> La résolution adoptée par l'ABA est disponible à l'adresse: [www.abanow.org/2011/07/2011am301](http://www.abanow.org/2011/07/2011am301).

d) Présentation d'observations au sujet du nouveau projet de loi sur les opérations garanties en Haïti, élaboré avec l'aide de la SFI;

e) Coordination avec la SFI en ce qui concerne le projet de loi sur les opérations garanties au Ghana;

f) Coordination avec le National Law Center on Inter-American Free Trade au sujet d'un examen éventuel de la Convention des Nations Unies sur la cession de créances dans le commerce international par les États qui ont déjà adopté une loi moderne sur les opérations garanties ou qui s'apprêtent à le faire;

g) Présentation d'observations sur le projet de dispositions du Code civil russe relatives aux sûretés mobilières, élaboré par le Ministère du développement économique de la Fédération de Russie en collaboration avec la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD), et le projet de loi sur les registres des sûretés réelles, établi par le Ministère des Finances et la Banque centrale de la Fédération de Russie<sup>12</sup>;

h) Actions de coordination avec la Commission européenne afin de mettre au point une approche coordonnée de la loi applicable aux effets des cessions sur la propriété. Le British Institute of International and Comparative Law mène actuellement une étude sur cette question pour le compte de la Commission européenne;

i) Coordination avec la Société internationale des cadres en transfert des technologies (LESI) sur les questions relatives au financement garanti par la propriété intellectuelle, et participation éventuelle au Global Technology Impact Forum (GTIF) organisé par la LESI;

j) Participation à une réunion de l'European Max-Planck-Group for Conflict of Laws in Intellectual Property (CLIP)<sup>13</sup> (Berlin, 3-5 novembre 2011), qui avait pour but d'échanger des informations sur la loi applicable aux sûretés réelles mobilières grevant des propriétés intellectuelles, question que le Groupe de travail VI n'avait pas résolue avant la quarante-troisième session de la Commission<sup>14</sup>; et

k) Coordination avec la Section de l'insolvabilité, de la restructuration et des droits des créanciers de l'Association internationale du barreau au sujet du traitement des droits de licence en cas d'insolvabilité et d'éventuelles dispositions législatives qui soient compatibles avec le Guide législatif de la CNUDCI sur les opérations garanties: supplément sur les sûretés réelles mobilières grevant des propriétés intellectuelles (Helsinki, 20-22 mai 2012).

<sup>12</sup> Voir aussi A/CN.9/753.

<sup>13</sup> Créé en 2004, l'European Max-Planck-Group for Conflict of Laws in Intellectual Property (CLIP) est un groupe d'universitaires spécialisés dans le domaine de la propriété intellectuelle et du droit international privé qui se réunit régulièrement pour examiner des questions intéressant la propriété intellectuelle, le droit international privé et la compétence des tribunaux. Son objectif est d'élaborer un ensemble de principes sur le conflit de lois en matière de propriété intellectuelle et de formuler des avis indépendants à l'intention des responsables européens et nationaux. Des informations sont disponibles à l'adresse: [www.ip.mpg.de/ww/de/pub/mikroseiten/cl\\_ip\\_eu](http://www.ip.mpg.de/ww/de/pub/mikroseiten/cl_ip_eu).

<sup>14</sup> *Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante-cinquième session, Supplément n° 17* (A/65/17), par. 210 à 223.

**6. Insolvabilité**

21. Le Secrétariat a pris part à une réunion du Groupe de travail de la Banque mondiale sur le régime applicable à l'insolvabilité des personnes physiques (Washington, 17 et 18 novembre 2011). Le Groupe de travail a été créé sous les auspices de l'Équipe spéciale de la Banque mondiale sur le droit de l'insolvabilité afin d'engager des travaux visant à mettre en évidence les politiques et principes généraux qui sous-tendent les différents systèmes juridiques mis au point pour permettre une gestion efficace des risques liés à l'insolvabilité des consommateurs et au surendettement des personnes physiques dans le contexte actuel.

---